

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

l'utilisation du crédit d'investissement pour l'installation de la plateforme élévatrice et l'étanchéité du Château à la finalisation de l'exécution des travaux de détection du feu au Château, la mise en conformité du bâtiment avec les normes du Bureau de prévention des accidents (BPA) et la mise en place d'un concept d'évacuation.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Lors de votre séance du 24 juin 2010, en réponse au préavis PR 10/20, vous avez octroyé à la Municipalité un crédit d'investissement de frs 1'060'000.- pour l'aménagement de la place Sud du Château, de même qu'un crédit d'investissement de frs 920'000.- pour l'installation d'une plateforme élévatrice et le remplacement de l'étanchéité de la cour intérieure.

Parallèlement à ces travaux, la Municipalité qui a été rendue attentive à la nécessité de procéder à la finalisation de la sécurité au Château, s'est engagée à étendre à tout l'immeuble l'installation de la détection du feu ainsi qu'à procéder à la mise en conformité de certains de ses éléments pour répondre aux normes du Bureau de Prévention des Accidents (BPA) et à mettre en place un concept d'évacuation pour tenir compte des nouveaux accès créés dans le Château. Le coût de ces travaux s'élève globalement à frs 75'000.- TTC.

La présente communication a pour but de vous informer que la Municipalité a décidé de financer les travaux de sécurité à apporter au Château en utilisant le crédit d'investissement no 3995, initialement accordé pour l'installation d'une plateforme élévatrice et le remplacement de l'étanchéité de la cour intérieure.

Motivation

A ce jour, il s'avère que le coût des travaux à la charge de la Commune pour l'installation d'une plateforme élévatrice et l'étanchéité de la cour intérieure est moindre que celui initialement prévu. En effet, l'Association pour la restauration du Château d'Yverdon-les-Bains (ARCHY) a décidé, ultérieurement à l'adoption du préavis, de prendre à sa charge le revêtement de la cour intérieure à concurrence d'un montant de frs 250'000.-, ainsi que l'éclairage de cette dernière, à concurrence de la somme de frs 60'000.-.

Quant à elle, la finalisation des travaux de sécurisation du Château (installation de la détection de feu, mise en conformité avec les normes BPA de certains éléments et mise en place d'un concept d'évacuation incendie) est apparue nécessaire dans le courant de l'année 2011, soit également après l'adoption du crédit d'investissement.

Il ne fait pas de doute que l'ensemble de ces travaux à réaliser au Château constitue une condition indispensable à sa préservation et à son accès au public. C'est pourquoi, la Municipalité a décidé de prélever la somme de frs 75'000.- sur le crédit d'investissement initialement prévu pour l'installation d'une plateforme élévatrice et l'étanchéité de la cour

intérieure. A cet égard, on notera que le compte ouvert pour permettre la réalisation de ces travaux, qui arrivent à leur terme, présente un solde largement positif permettant de couvrir cette dépense supplémentaire.

Crédit d'investissement 3395 « plateforme élévatrice Château - et étanchéité » : frs 920'000.-		
	Charges	Subventions
Engagements facturés ou à facturer (frs 587'000.-/ frs 243'000.-)	frs 830'000.-	
Subvention ARCHY		frs 310'000.-
Subvention ECA, 10 % de la partie détection feu		frs 3'500.-
Solde du crédit d'investissement avant la dépense supplémentaire	frs 403'500.-	
Dépense supplémentaire	frs 75'000.-	




Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

 D. von Siebenthal



La Secrétaire

 S. Lacoste